

Vous êtes chef d'entreprise et vous avez en projet la réalisation d'investissement ou de création d'activité ?

N'attendez plus et bénéficiez dès à présent des aides financières mises en place.



**Un taux de subvention minimum
de 40 % des travaux éligibles**

En partenariat avec :



Des aides pour :

**DES ENTREPRISES
COMMERCIALES
ARTISANALES ET
DE SERVICES**

- Inscrites au **registre du commerce et des sociétés** ou au **répertoire des métiers**,
- Disposant d'un **chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euro**,
- Proposant des prestations à destination d'une **clientèle** composée en quasi-totalité **de particuliers**,
- A jour dans le paiement de leurs cotisations fiscales et sociales,

**DES DEPENSES
PERMETTANT**

- La **modernisation des locaux et équipements professionnels** (y compris matériel informatique)
- **L'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite** (accès, mobilier adapté...)
- La **rénovation des vitrines** (façades, enseignes)

**AIDER LES
PROFESSIONNELS
A FINANCER LEUR
PROJET**

- **Un taux minimum de subvention de 40 % des travaux éligibles**

Attention :

- Pour être subventionnés, le montant de l'investissement doit être supérieur ou égal à 3 000 € HT.
- Les subventions sont appliquées sur la base d'un **montant maximum de 30 000 € HT** de dépenses éligibles.



**Ne sont pas éligibles
au dispositif**

*Les pharmacies et professions libérales,
Les activités financières (banques,
assurances, agences immobilières),
Les activités agricoles,
Les entreprises de transport ou véhicules de
bâtiments travaux publics ambulance,
Les commerces de gros et de négoce,
Les commerces saisonniers ouverts moins
de 10 mois par an et moins de 5 jours par
semaine,
Les hébergements touristiques (hôtels,
gîtes, chambres d'hôtes, camping...),
Les commerces alimentaires dont la surface
de vente est supérieure à 400m².*

Exemple de réalisation :

- Nature de l'activité : boucherie / traiteur
- Investissements réalisés :
Equipements frigorifiques,
Aménagement intérieur
- Montant TTC de l'opération : 34 450 €
- Montant subventionnable : 30 000 €
- **Montant des subventions : 12 000 €**